Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213502271-20260706-2026_60-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Montfort sur Meu

Commune de

Pleumeleuc

35137

Nombre de conseillers		
En exercice	:	27
Présents	:	22
Représentés	:	4
Votants	:	26

Registre des délibérations
Réunion du conseil municipal
6 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le 6 juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de **PLEUMELEUC** s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la **présidence** de Monsieur Yannick FOUVILLE, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 30 juin 2026
Date d'affichage de la convocation : 30 juin 2026

Étaient présents :
M. FOUVILLE, Maire, M. RAMIREZ, Mme BÉTHUEL, M. LEDUC, Mme BÉBIN, M. HEUZÉ, Mme TOULOUSE, adjoints, Mme COTTIER, M. MENGUY, M. RAPHAEL, M. DAVID, Mme PATRU, M. VALLET, M. GROSBOIS, M. PERRIGAULT, Mme CHERRUET, Mme YOUBOU, Mme POIRIER DEMEURÉ, M. GUINARD, Mme BERTHOUX, M. MARIÉ, Mme GUINARD.

Étaient représentés **:**
M. ARNAUD donne pouvoir à M. GUINARD
Mme JOALLAND donne pouvoir à M. MARIÉ
Mme MARET donne pouvoir à Mme TOULOUSE
M. VALET donne pouvoir à Mme BÉBIN

Étaient absents **:**
Mme JOURDY

Michel HEUZÉ a été désigné pour remplir les fonctions de **secrétaire de séance.**

※ ※ ※

Délibération 2026-60- Ressources humaines- Année 2026-2027 - Création postes non permanents animateur extrascolaire et périscolaire (H/F) – accroissement temporaire d'activité

Monsieur Philippe Ramirez, adjoint aux ressources, indique qu'au vu des effectifs d'enfants accueillis, il est nécessaire de créer 2 postes non permanents d'animateur extrascolaire et périscolaire (H/F) pour accroissement temporaire d'activité pour l'année scolaire 2026-2027 à 32 heures annualisées (32/35e).
Les conditions de rémunérations seront les suivantes : Adjoint d'animation, 1er échelon.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **CREER** deux emplois non permanents d'animateur extrascolaire et périscolaire (H/F) du 1er septembre 2026 au 31 août 2027 à 32 heures annualisées (32/35e) aux conditions de rémunération indiquées ci-dessus.
- **AUTORISER** le Maire à signer les documents se rapportant à ces créations de postes non permanents

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Michel HEUZÉ

Le Maire,
Yannick FOUVILLE